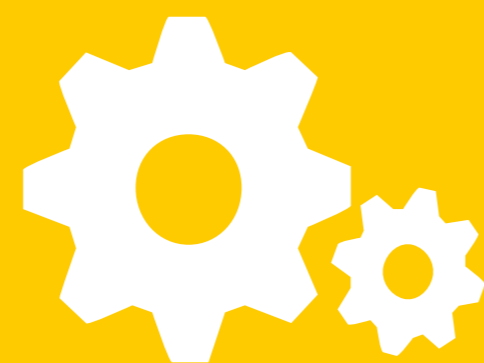


QualiMarine®

Label de l'ADAL



Qu'est-ce que le
LABEL
QualiMarine® ?



Qu'est-ce qu'un
PRODUIT
QualiMarine® ?



POURQUOI
devenir un
Professionnel agréé
QualiMarine® ?



COMMENT
devenir un
professionnel agréé
QualiMarine® ?

Qu'est-ce que le label QualiMarine® ?

1996

Constat d'un nombre important de graves désordres de corrosion mettant en péril le marché de la menuiserie aluminium en France : la filière aluminium s'organise pour trouver une solution

1996-2000

Après des années d'études scientifiques, la filière définit des règles améliorant très sensiblement la performance à la corrosion des menuiseries aluminium

2001

Ces règles de performance aboutissent à :

- la création du premier label QualiMarine®, qui certifie le process de traitement de surface renforcé
- la préconisation officielle de la composition des alliages utilisés

2003

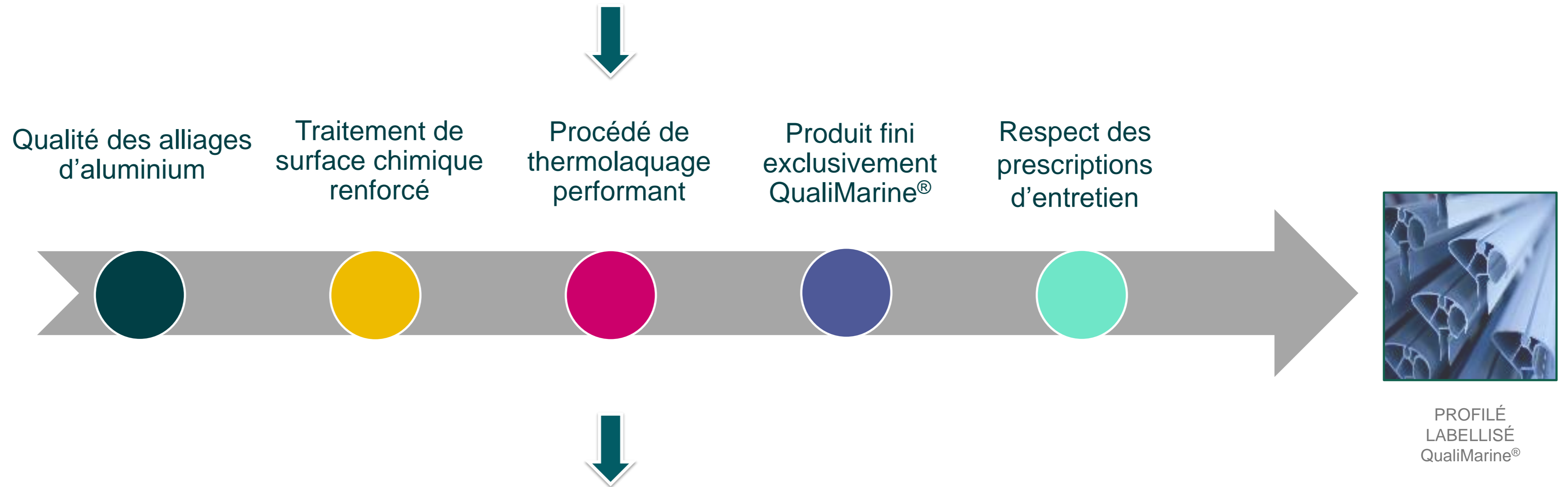
Intégration du label QualiMarine® dans la norme française NF P 24351, en faisant ainsi une référence de qualité

2016

- Évolution du label QualiMarine® : intégration des alliages et renforcement des tests de corrosion
- Mise en place d'une charte d'utilisation de la marque QualiMarine® par les professionnels des menuiseries, concrétisée par un agrément d'utilisation

C'est la certification d'une démarche qualité pour les profilés en aluminium thermolaqués utilisés notamment pour les applications architecturales

La chaîne qualité certifiée QualiMarine®



Esthétique et qualité des menuiseries aluminium thermolaquées garanties dans toutes les conditions atmosphériques, même les plus sévères

Qu'est-ce qu'un produit QualiMarine® ?

Aujourd'hui, seuls les produits complets entièrement réalisés avec des profilés labellisés QualiMarine® peuvent utiliser la marque QualiMarine®



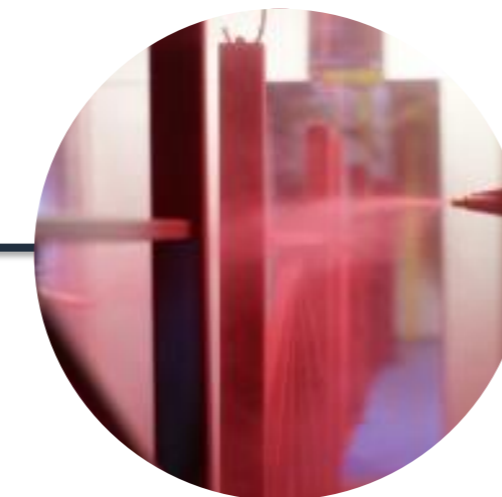
1 - Production d'aluminium primaire ou recyclé

Alliage 6060 qualité bâtiment ou alliage 6063 qualité bâtiment



2 - Extrusion de profilés

Attestation de composition de l'alliage utilisé



3 - Traitement de surface chimique et thermolaquage par un laqueur certifié QualiMarine®

- Audité 2 fois par an par un organisme indépendant
 - Contrôle biannuel de l'alliage
- Traitement de surface chimique renforcé
 - Test de corrosion filiforme
- Procédé de thermolaquage performant
 - Prescriptions d'entretien fournies

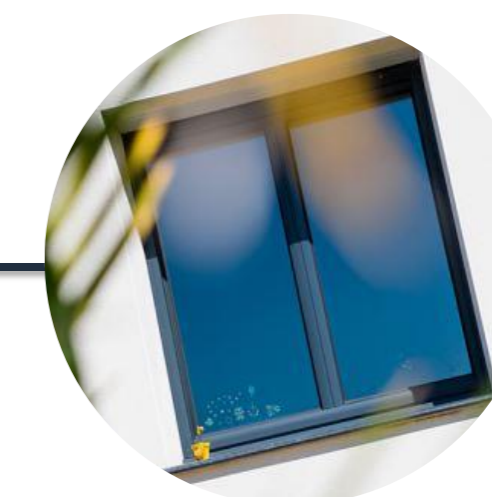
PROFILÉ LABELLISÉ
QualiMarine®

4 - Fabrication de produits finis par un professionnel agréé QualiMarine®

- Produits complets menuisés entièrement réalisés avec des profilés labellisés QualiMarine® et des produits laminés Qualicoat®
 - Prescriptions d'entretien fournies au client final



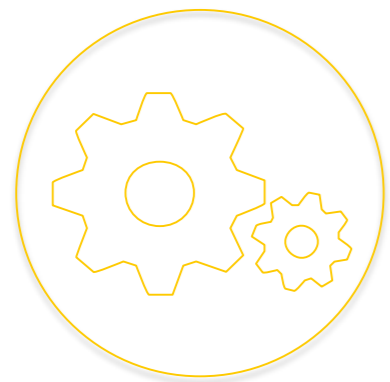
AGRÉMENT D'UTILISATION
QualiMarine®



5 - Distribution et pose

Pourquoi devenir un Professionnel agréé QualiMarine® ?

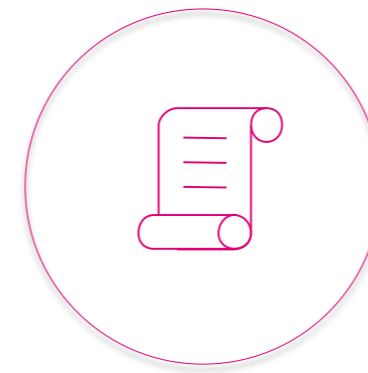
QualiMarine® est le seul label d'aluminium laqué à garantir une maîtrise de la qualité sur toute la chaîne de valeur



SIMPLICITÉ

Un label qui assure une protection optimale quelles que soient les conditions atmosphériques ou de pollution.

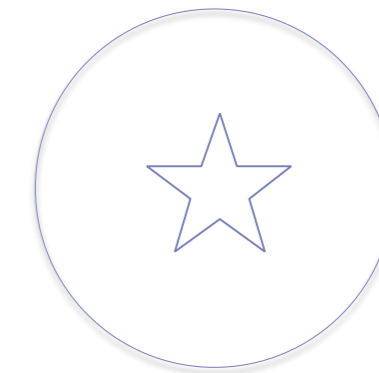
Un label unique



LÉGITIMITÉ

- Un label inscrit dans les normes françaises
- Plus de 15 ans d'expérience
- Un label de référence rigoureusement contrôlé

Gage de haute qualité



SÉRÉNITÉ

- La plus grande sécurité pour plus de sérénité
- Maîtrise et certification de toute la chaîne qualité
- Aspect esthétique des produits finaux garanti

**Surcoût minimal,
tranquillité maximale**

Comment devenir un professionnel agréé QualiMarine® ?

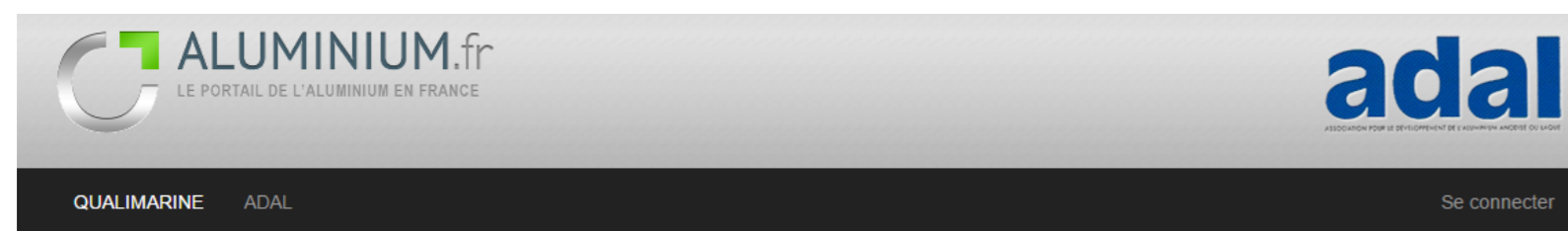
Vous êtes concepteur gammiste ou fabricant de menuiseries aluminium et vous commercialisez des produits conformes aux exigences QualiMarine® (fenêtres, portes, murs rideaux, vérandas, pergolas, volets...)?



Faites valoir la qualité de vos produits à vos clients !



Rendez-vous sur www.qualimarine.fr
rubrique Professionnels et demandez votre agrément



QUALIMARINE

Le label QUALIMARINE s'applique aux produits en aluminium thermolaqués et réunit :

- la qualité des alliages d'aluminium
- un traitement de surface chimique renforcé
- un procédé de thermolaquage performant
- le respect des prescriptions d'entretien du produit fini

+ d'infos

Le label QUALIMARINE est géré par l'ADAL, organisme certificateur accrédité par le COFRAC, et fait l'objet d'une certification.

L'ADAL attribue un numéro d'agrément et un droit d'utilisation de la marque aux professionnels qui commercialisent des produits conformes aux Directives QUALIMARINE. L'ADAL leur délivre une attestation comportant le logo ci-dessous :



Espace PARTICULIERS

Vous souhaitez connaître les professionnels disposant de gammes de produits QualiMarine ?

[Trouver un professionnel](#)

Espace PROFESSIONNELS

Vous êtes un professionnel (concepteur gammiste, fabricant) et souhaitez utiliser le label QualiMarine ?

[Demande d'agrément](#)

[Je dispose déjà d'un agrément](#)

- ➔ Vous recevrez un n° d'agrément propre à votre société
- ➔ Vous disposerez du droit d'utilisation de la marque QualiMarine®
- ➔ Votre société sera référencée sur le site internet www.qualimarine.fr